Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 11 Joumada II 1447
2 Décembre 2025

N° 163

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3181**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3183**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3188**
Homologation de résolutions **3189**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3189**
Avis aux créanciers..... **3196**
Convocations
Sociétés anonymes **3198**
Sociétés à responsabilité limitée **3203**
Autres sociétés **3203**
Divers
Avis au public..... **3203**
Rectificatifs **3204**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation de capital

Au capital de 41 100 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir Mcherga Gare 1193, Zaghouan

Identifiant Unique : 1155487B

Dénomination : FONDINOR

Objet social : Fonderie et fabrication des pièces en fonte

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social Avant Augmentation : 41 100 000 DT divisé en 411 000 actions de 100 DT chacune

Siège social : Zone Industrielle Bir Mcherga Gare 1193, Zaghouan

Dépôt provisoire : Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/11/ 2025 enregistré à la Recette des finances de Bir Mchergua le 21/11/2025 sous le n°25701482 quittance n°24659, déposé au Registre National des Entreprises le 27/11/2025 sous le n°14061 et certificat n°2025196769.

Montant de l'augmentation : 9500 000 Dinars divisées en 95 000 actions de 100 Dinars chacune sans prime d'émission à souscrire et à libérer en numéraire

Délai de souscription : 15 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2025R03424SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société Marina Médicale Internationale

SA ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social : 22.500.000 DT

Siège social : Rue 14 Janvier Immeuble Aida Sfax

M.F : 1337782R

RC : B0841482014

N° d'affiliation à la CNSS : 63861362

- La société a pour objet la construction et l'exploitation de polyclinique à Djerba.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

- Répartition des résultats :

* Réserve légale : 5% au moins sont relevées sur les bénéfices nets.

* Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

- Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 20 juillet 2025, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises Sfax, le 26/11/2025 sous le n°202547431 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés de Sfax le 7/8/2025 sous le n°25504755 quittances n°M005095 et M005096, il a été décidé ce qui suit :

* Augmentation du capital d'un million de dinars (1.000.000,000DT) pour le porter de vingt deux millions et cinq cent mille dinars (22.500.000,000 DT) à vingt trois millions cinq cent mille de dinars (23.500.000,000 DT), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

- Cette augmentation s'effectuera, moyennant une prime d'émission de cinq (5D) par toute action émise, par la création de dix mille (10000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cents dinars (100,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée totalement à la date de la souscription.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à Amen banque, dans le compte indisponible n° 07119048134000018785 ouvert au nom de la société Marina Médicale Internationale.

2025X01588SANB2

ARISTON THERMO TUNISIE

Société anonyme - Non résidente

En cours de liquidation

Capital social : 500.000 Euros (soit l'équivalent à 1.200.000 Dinars)

Siège social : 22, Rue de l'Imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 La Mannouba

Identifiant unique : 1509725M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/4/2025 (enregistré à la Recette des Finances Douar Hicher le 02/10/2025 sous EN°25702360 QN°M068084) les actionnaires décident de renouveler

avec effet rétroactif à compter du 01/02/2025 pour une durée d'une année le mandat de M. Mohamed Trabelsi en qualité de liquidateur.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 24/10/2025 sous identifiant unique n°1509725M.

2025404033SANB2

LA GENERALE DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE GEPACO

Société anonyme

Capital social : 14.351.600 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Route Nationale n°03 - Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest - 1100 Zaghouan

Identifiant Unique : 0633291W

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/4/2025 (enregistré à la Recette des finances Bir Mchergua le 29/10/2025 sous QN°M023180 EN°25701378) les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de trois années :

- Mme Maria Del Mar Donate Catala.

- M. Alberto Castelo Catalan.

- M. Mohamed Aymen Ben Abd.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0633291W et le 31/10/2025.

2025404034SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«LIPP»

Sarl au capital de 1 000 000 DT

23 rue 860, Zl La Charguia 2035 Tunis - Carthage

IU : 0003058H

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 01 septembre 2025 (p.v enregistré RF Charguia, le 16/9/2025 sous le n°25710950, quitt n°108994), a nommé Mme Jacqueline BISMUTH cogérante de la société, ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société que les autres cogérants Mme Michèle BISMUTH et M. Peter BISMUTH.

Ce mandat a été conféré pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 11 novembre 2025.

2025R03401SRLB2

Nom de la société : TINNIT

Capital social : 100.000 dinars

Adresse : 03, Rue Ariha, Cité Saada, Mornaguia 1110, Tunisie

Matricule fiscal : 1731836N

En vertu du procès-verbal de l'assemblée de la société, tenue le 23/11/2025 et enregistré auprès de la Recette des Finances de Mornaguia le 24/11/2025 sous le numéro de récépissé 1061005 et d'enregistrement 25702179, il a été décidé ce qui suit :

1. L'augmentation du capital social de la société à 100.000 dinars.

2. Le changement du régime douanier de la société, passant du statut totalement exportateur au statut partiellement exportateur.

2025404027SRLB2

SE BORDNETZE TUNISIA

Société à Responsabilité Limitée Non - Résidente

Capital social : 27.785.000 Dinars

Siège social : Z.I. El Irtyah - Bellarigia - Jendouba - 8117 Jendouba

I.U : 1068336Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6/8/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Rue d'Alger - Jendouba, le 27/10/2025 sous QN°M070521 Enreg N°25803959).

- Les associés ont décidé de modifier l'article 8 des statuts : que les gérants exercent leurs pouvoirs conjointement.

- Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises le 17/11/2025 sous l'Identifiant Unique N°1068336Y.

2025404035SRLB2

BARCELO GESTION HOTELIERE TUNISIE BGHT

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 20.000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant unique : 1070148R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 2/7/2025 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajene, Tunis le 29/10/2025 sous QN°M059213 EN°25705618), suivant un (1) acte de cession de parts du 2/7/2025 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajene, Tunis le 29/10/2025 sous QN°M059211 EN°25105617), et suivant les statuts mis-à-jour du 217/2025 (enregistrés à la Recette des finances Cité Mahrajene, Tunis le 29/10/2025 sous QN°M059214 EN°25705619). Les associés ont :

- Pris acte de la démission de Monsieur Juan Carlos Reina Comas en qualité de gérant

- Décidé de nommer Monsieur Raul Gonzalez Rodriguez en qualité de gérant pour une durée indéterminée

- Décidé de renouveler le mandat ce Monsieur Leonardo Vaquero Otero en qualité de co-gérant pour une durée indéterminée, le gérant et le co-gérant agissent conjointement

- Approuvé la cession de parts sociales et approuvé les statuts mis à jour.

Un exemplaire du PV de l'acte de cession et des statuts mis-à-jour ont été déposés au registre national des entreprises sous Identifiant unique N°1070148R en date du 31/10/2025.

2025404036SRLB2

SAGEMCOM SOFTWARE & TECHNOLOGIES BROADBAND

Société à responsabilité limitée Non- Résidente

Capital social : 23.500 Euros

Siége social : 34bis, Avenue de Paris - 2033 Mégrine

IU : 0938423/F

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 18/2/2025 (enregistré à la Recette des finances de Mégrine, le 7/3/2025 sous N°QM025897 EN°25701698), les associés ont décidé la fermeture de l'établissement secondaire sis à la Zone d'Activité de Keireddine -Lot 4-1-1, La Goulette - 2060 Tunis.

Un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0938423/F le 17/11/2025.

2025404037SRLB2

Société Trusty Devops Consulting Company

En liquidation

S.A.R.L

Capital : 15000 DT

15 Rue Abdelhamid Ibn Badis Alain Savary 1002 Beb Bhar - Tunis

MF : 1747418 E

Suivant procès-verbal en date du 5/8/2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis en date du 18/9/2025 sous le n°25504749, quittance N°52583, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 24/9/2025 a été décidé ce qui suit :

- Cessation de l'activité et dissolution de la société

- Liquidation de la société et nomination de Mme Amira Belhadj Youssef Ep Badreddine CIN n°0648422 liquidateur de la société.

2025404040SRLB2

STRATEGIA CONSULTING GROUP

Société à responsabilité limitée

Capital social : 12.500 Dinars

6, Rue Ibn Hazm - Cité jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1465787L

Suivant procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés du 3/3/2024 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 17/4/2024 sous QN°M024314 EN°24501710) et Suivant un (1) acte de cession de parts du 3/3/2024 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 17/4/2024 sous QN°M024312 EN°24501709) et suivant les statuts mis-à-jour du 3/3/2024 (enregistrés à la Recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 18/4/2024 sous QN°M024698 EN°24701728)

- Les associés approuvent la cession de la totalité des parts.

- Suite à la cession des parts, la société est transformée en société unipersonnelle à responsabilité limitée.

- Les associés approuvent les statuts mis-à-jour.

Dont un exemplaire du P.V de l'acte et des Statuts mis-à-jour ont été déposés au registre national des entreprises sous I.U N°1465787L en date du 25 avril 2024.

2025404046SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Orientalys Worldwide S.U.A.R.L

En liquidation

15 Rue Abdelhamid Ibn Badis Alain Savary 1002 Beb Bhar - Tunis

Capital : 10 000 DT

MF : 1908975B

Suivant procès-verbal en date du 31/10/2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis en date du 4/11/2025 sous le n°25505688, quittance N°59674, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 7/11/2025 a été décidé ce qui suit :

- Cessation de l'activité et dissolution de la société

- Liquidation de la société et nomination de Mme Amine ZIDI CIN n°07439168 liquidateur de la société.

2025404041SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Mr Hamed Faouzi Ferjani a vendu en vertu de l'acte SSP le 26/11/2025 et enregistré à la recette des finances La Marsa le 26/11/2025, quittance n°M147646, enregistrement n°25208029 à la Sté EXOTIC RENT A CAR ; SARL, identifiant unique n°1771542Y, siège social situé au 53 rue Salah ben Youssef Sidi Daoued La Marsa, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé au bord de la route La Marsa GP9 Sidi Daoued La Marsa - Tunis.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds au bord de la route La Marsa GP9 Sidi Daoued La Marsa Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 28/11/2025 dans les deux journaux le Quotidien et Echourouk.

2025R03400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 06 Novembre 2025 et enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 13/11/2025 (Reçu n°M120569 enregistrement n°25207000) Monsieur Taouifik Ben Khetioui Ben Kacem ALABIDI (C.I.N n°08343320) avec Procuration son Frère Monsieur Tarek Ben Khetioui Alabidi (C.I.N n°07441857) a vendu la totalité du fonds de commerce à

Monsieur Makrem Ben Mohamed Ben Ibrahim Khaterchi (C.I.N n°07455594) exploitée "Salon De Coiffure Pour Homme" et Tous Types de Commerce (Salon Paris COIFFURE) situé au Magasin N°04 Rue Ghotamborgh n°07 Ariana avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur à son adresse du fonds de commerce mentionné ci-dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk daté le 28/11/2025.

2025R03406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 17 Novembre 2025 et enregistré à la recette des finances Rue Alger Jendouba le 18/11/2025 (Reçu n°M074640 enregistrement n°25204336) Monsieur Nour Eddine Naghmouchi (C.I.N n°02559600) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Fatoum Bent Tahar Al- MECHREGUI (C.I.N n°02306742) exploité dans tous Types de Commerce situé au local : Avenue Grand Maghreb Arabie Jendouba, RNE : 0999130G avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur Monsieur Nour Eddine Naghmouchi Domicilié à la Rue Mauritanie Jendouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 27/11/2025.

2025R03407FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 18 Novembre 2025 et enregistré à la recette des finances de La Goulette Tunis le 18/11/2025 (Reçu n°M127473 enregistrement n°25210261) Madame Habiba Dekhil a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Safwane ARFAOUI et Ridha AL-ARFAOUI exploité Tous Types de Commerce situé au local N° 117 Rez-de-chaussée vue Avenue Habib Bourguiba N°111 Khair-Eddine Kram de la façade 1 et rue Abu Tamem N°3 Khair- Eddine Kram de la façade 2, RNE : 1874822Y avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'Acheteur à son adresse du fonds de commerce mentionné ci-dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 27/11/2025.

2025R03408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 9/10/2025 , N° de quittance M056823 N° d'enregistrement 25202635, Mr Moeiz Ben Lamine Mohamed Ben Brahil Abdelkader titulaire de la CIN n°05052606 délivrée à Tunis le 5/8/2019 domicilié au 81 avenue 2 Mars appt n°4 2ème étage Zahra Ben Arous a vendu à Mr Louay Ben Bader Eddine Ben Omar Ben Ghorbal titulaire de la CIN n°09650676 délivrée à Tunis le 02/11/2021 domicilié au 07 rue Kelibia Bassatine Boumhel Ben Arous, La totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, dans le local sis au 75 avenue de l'environnement Zahra Ben Arous

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 29/11/2025.

2025R03411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 19/10/2025 enregistré auprès de la recette des finances de Nouvelle Médina le 20/10/2025 enregistrement n°25205986 quittance n°M0084568 Mr Badii Ben Hassan Kouki, titulaire de la C.I.N n°09000559 délivrée le 17/7/2025, domicilié 06 Rue Amilcard, Ben Arous, selon procuration de son frère sous signé le 8/10/2024 à la municipalité de Ben Arous à Mr Salah Ben Miloud Ben Salah Lahdheb, domicilié cité de la vigne Mornag Ben Arous, titulaire de la C.I.N. n° 13243026 délivrée le 24/9/2025, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour les activités de plaisance sis 112 Rue Youssef Rouissi, cité Terrain Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 26/11/2025.

2025R03414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 7/11/2025 enregistré à la recette des finances El Mourouj en date du 11/11/2025 N° de quittance M085088 N° d'enregistrement 25205530, Mr Zouabi Mohamed a vendu à Mme Zouabi Malika, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné "vente de pizza et de toutes sortes de plats" son adresse est sur le chemin de "ajmal el kouroum el Mourouj 4".

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de l'acheteur Mme Zouabi Malika 18 Rue Tajerwine Cité el Basma Naasen Ben Arous Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 26/11/2025

2025R03418FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par un acte de donation daté le 14 novembre 2025 enregistré à la recette des finances Dahmani le 17 novembre 2025 quittance N°M025896 madame Abidi Zina carte d'identité nationale n°03709701 a donné à sa fille Abidi Neila carte d'identité nationale N°07764972 un fonds de commerce de Magasin de vente de pièces de rechange pour automobiles et machines agricoles Matricule fiscal n°0132075C situé à l'avenue Taieb Mhiri Sers Kef et il a été publié au journal le Quotidien daté le 21 Novembre 2025 et toute opposition aura lieu à l'adresse ci-dessus.

2025R03419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 13-11-2025, enregistré à la recette des finances Av. de France le 25/11/2025, sous le N°25204893, Quittance N°M081491, Mme. Khadija Bichr, titulaire de la CIN N°08632401, IU : 1605606V, a vendu à Mme. Hamida Chaouch Aoun, titulaire de la CIN N°03307845, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour Vente Fruits Secs, sis à l'Av. Mongi Slim Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien et Chourouk» en date du 29-11-2025.

2025R03420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 22/10/2025 enregistré à la recette des finances Hamem Sousse le 24/10/2025, Mohamed Mehrez, demeurant à Cité Erriadh Sousse a vendu à Mehria Ferhani épouse Saber Khlifat, demeurant à Kairouan, le fonds de commerce destiné à un magasin d'alimentation Générale au local à l'avenue Hedi Chaker Hamem Sousse.

Les oppositions doivent être adressées au Bureau de Maître Ben Dhaou Kamel demeurant Rue Mohamed Maarouf - Bâtiment Gloulou Sousse Bureau N°A34 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» n°12463 du 7/11/2025 et au journal «Le Quotidien» n°7559 du 7/11/2025.

2025S01575FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 17/11/2025, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 25/11/2025, sous le n°25207095, quittance n°124483, il appert que la SOCIETE KHAYRAT DAR ZMEN Sahloul a vendu à Monsieur Salem Ejdidi le fonds de commerce vente de l'aluminium avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue de la Liberté Sahloul, Hammam Sousse, Sousse.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Gouta Mehdi sise à la Rue 03 Août Trocadéro Sousse dans les 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de la présente vente a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 29/11/2025.

2025S01576FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un écrit sous seing privé en date du 19/11/2025; enregistré à la recette des finances de Bembla, sous le numéro de quittance M040052 et n° d'enregistrement 25201267, Mr Salem ben Mohamed Guezmil a vendu à Mr Ala ben Habib Salem à l'intégralité du fonds de commerce spécialisé dans les commerces. Le prix convenu à vingt mille dinars.

Toutes oppositions éventuelles devront être faites au domicile élu par l'acquéreur sis au 18 janvier Bembla dans un délai de vingt jours de la date de publication de la présence annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025S01578FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 21/10/2025 enregistré à la recette des finances à Ouerdanine le 27/10/2025 sous le n°25200831, quittance n°M023363, Mr Mohamed Jemaoui a vendu à Mr Mohamed Mohtez, le fonds de commerce sis à Rue Farhat Hached Ouerdanine exploité commerciale. Les oppositions se font à l'adresse du vendeur dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk le 20/11/2025.

2025S01581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente du 25/11/2025 enregistré à la recette des finances de Sahline le 26/11/2025 quittance numéro M045685 enregistrement Numéro 25202323 Monsieur Hassan Ben Salem Ben Hsine Hellouli, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06785022 résident à la Rue Hédi Chaker Sahline Monastir, a vendu à Madame Nisria Bint Mohamed Jdidi Ben Amer Ben Ghoula, titulaire de la carte d'identité nationale n°06850364 résidente à l'Avenue 18 Janvier Sahline Monastir, le Fonds de Commerce «commerce de la viande et des produits carnés en détail «identifiant unique 1138838G, exploité au local sis à Rue Ali Belhouane Sahline à un prix de vente égale à quinze mille dinars (15000.000 DT).

La vente du fonds de commerce est publiée au journal la Presse du 29/11/2025. Les oppositions seront reçues chez Maître Azaiez Boutheina avocate à la cour de cassation, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04170452 résidente à Rue Anatole France Sousse.

2025S01584FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 20/11/2025 ; enregistré à la recette des finances de Jemmel le 24/11/2025, n°92632 quittance n°25202546, M. Mourad Wechem vend à M. Omar Ben Abdessalem tout le fonds de commerce constitué d'un café 1ère catégorie nommé «café the king brothers» avec tous les éléments corporels et incorporels du local situé à cité Ezzouhoure Jemmel 5020. Publié au journal Echourouk le 02/12/2025 et toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur de fonds de commerce M. Omar ben Abdessalem à son adresse cité Enozha à Jemmel ou à l'adresse du fonds de commerce vendu situé à cité Ezzouhoure Jemmel 5020 dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2025S01585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 10/11/2025, enregistré à la recette des finances de Monastir le 17/11/2025 sous n°25208640 quittance N°M086629. Mme Imen LAZAAR, titulaire de la CIN N°09258152 a vendu et cédé à Mme Raja Souii, titulaire de la CIN n°06985420, la totalité du fonds de commerce du local commercial exploité Pizzeria avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité Urbaine de Monastir. Les oppositions se font entre les mains de l'Avocate maître Houda AYED à son cabinet sis à Houmet Trabelsia Monastir, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 02/12/2025.

2025S01589FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4 novembre 2025, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse quittance n°122876, n° d'enregistrement 25206944 en date du 18 novembre 2025, Sahbi Ben Hmed Mtir titulaire de la carte d'identité nationale n°08462401 a cédé à Ghassen Ben Abderrahman Abid titulaire de la carte d'identité nationale n°0926421 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local Rue Mars Hammam Sousse.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à son adresse «Essod El kebli- Sidi Bouali, Sousse et ce dans les vingt jours suivant la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 26 Novembre 2025.

2025S01595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Hammam Sousse le 17/11/2025 Reçu n°122425 enregistrement n°25206921 Chokri Ben Dkhil carte d'identité N°00917323 en tant que représentant du propriétaire du fonds de commerce vend et cède à Monsieur Aymen Ben Elhadi Ben Ibrahim Lahwar carte d'identité N°08435001 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme activité commerciale sis à Hammam Sousse Rue El-maamoun.

Les oppositions peuvent être faites dés la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître Sirine Said Avocate à Hammam - Sousse Dans l'immeuble municipal, Route de Tunis - Manchia.

Cette annonce est déjà publiée dans le journal Echourouk le 28/11/2025.

2025S01599FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP daté le 25/11/2025, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 26/11/2025 n°25203403 quittance n°M102740, la Sté Mon Quotidien parapharmacie, SUARL, M.F : 1795306Q, a vendu et cédé à MR Cosmetic Company, SUARL M.F. : 1887055A, tout le fonds de commerce pour vente de matériels paramédicaux et parapharmaceutiques, avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la route Gremda km 2, im. Fakhfekh magasin 5, Sfax. Les oppositions sont recevables entre les mains de Maître ABID Mohamed Amine, Avocat à la cour de cassation, rue Léopold SINGHOR Sfax, dans un délai de 20 jours dès la date de la publication au JORT. Publiée au journal «Assabah» du 29/11/2025.

2025X01596FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation notarié le 03 septembre 2025 enregistré à Sfax le 30 septembre 2025 sous le numéro de quittance M048531 rédigé par les notaires Moncef Ktata et Malek Medhyoub Mr Mohamed Ben Mansour a donné à son père Faysal Ben Mansour son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la buvette sous le nom DARLING située à la rue Gremda Km 4 entre Teniour et Gremda Sfax.

Toute contestation sera acceptée dans le local du fonds, avant un délai de 30 jours.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk au 15 novembre 2025.

2025X01600FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21/11/2025 enregistré à la recette de Gremda Sfax le 25/11/2025 sous le n°25203387, quittance n°M102596, monsieur Karim Achiche, titulaire de la CIN 08763249 et l'identifiant unique 1825278Y, demeurant à la route Kaied Mhamed km 1,5 Jnen Mezghani Sfax, a vendu à madame Henda Bahloul titulaire de la CIN 05248999, la totalité du fonds de commerce (commerce en détail des

produits alimentaires dans les magasins spécialisés) sis à la route Afrane klm 1.5 Sfax sud Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées à l'étude de maître Riadh Guidara sis au 36 rue Victor Hugo Sfax dans le délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 30/11/2025.

2025X01602FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, rédigé par Maître Riadh Oueslati, avocat à Tunis, signé le 13/11/2025, enregistré à la Recette des Finances de la rue d'Autriche le 18/11/2025, Quittance n°M088243 Enregistrement n°25204806, la société Nour Wissal de Distribution S.A.R.L, ayant son siège social au 23 rue El Farabi, El Omrane, 1005 Tunis, titulaire de l'identifiant unique N°1675620F, a vendu à la société Faracha Distribution, S.A.R.L en cours de constitution, représentée par Mr Hammadi Ben Youssef, en sa qualité de fondateur, la totalité du fonds de commerce de vente et d'entreposage de produits d'alimentation générale, d'eaux minérales et boissons gazeuses exploité dans le local sis à gauche de la villa n°23 rue El Farabi, El Omrane Tunis, d'une superficie approximative de 200 m² avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sur le paiement du prix de vente doivent être adressées chez Maître Riadh Oueslati, avocat à la cour, à son cabinet sis au 5, avenue Tahar Ben Ammar, 3ème étage bureau n°117, Manar 2, 2092, Tunis et ce, durant un délai de 20 jours qui suivent la date de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal «La Presse» du 29/11/2025

2025404047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé par signature certifiée en date du 25 Novembre 2025 et enregistré à la recette des finances de rue Al-Jazeera, Tunis le 27 Novembre 2025 sous le numéro 25203468, reçu n°M073443, Monsieur Mohamed Rouini titulaire de la carte d'identité nationale n°07698147, a vendu à monsieur Fares Genichi titulaire de la carte d'identité nationale n°09636222, la totalité du fonds de commerce situé dans le local commercial sis au 1 bis rue Bab Jadid Médina, Tunis 1008, destiné à vendre des matériaux et produits de coiffure et de beauté, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de l'acquéreur dans l'adresse 1 bis rue Bab Jadid Médina, Tunis 1008 et ce dans le délai de 20 jours à compter de l'apparition du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Al-Chourouk et le Quotidien le 1 décembre 2025.

2025404065FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/09/2025 enregistré à la Recette des Finances à Rades sous le n°25303038, Quittance n°065355, madame Baya Smaya veuve Abdelraouf Lamouchi titulaire de la CIN n°00033303 délivrée à Tunis le 23/5/2005, par procuration de ses enfants, a loué à la société «Duonova» représentée par ses deux gérantes Malak Sassi titulaire de la CIN n°09618163 délivrée le 21/07/2011 et Takoua Badday titulaire de la CIN n°09638884 délivrée le 19/12/2017 le fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au 20 rue Abdallah Farhat Radés, exploité à la vente de matériel médical et paramédical et produits de beautés. Cet avis a été publié dans les journaux «Achourouk» et «le Quotidien» du 29/11/2025.

2025R03410FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance libre»

Suivant acte sous-seing privé en date du 30 octobre 2025, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse en date du 31 octobre 2025 Quittance n°MO117859 Enregistrement n°25306585 la société RACHID GUNIDA représentée par son gérant Monsieur Rachid Gunida donnant procuration de signé cet acte à Monsieur Hassen Tahr pour louer à la société EL FAROUJ FRESH la totalité du Fonds de Commerce du restaurant FAST FOOD situé à l'immeuble el Rachid avenue Mokhtar Laatiri 4011 hammam Sousse, gérance libre, à partir du 1 novembre 2025.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis.

2025S01586FCCC3

Location d'un fonds de commerce Gérance libre

Suivant le contrat de location de gérance libre enregistré le 17/11/2025 à la recette des finances la Marsa quittance n°M144447, enregistrement n°25307799. Mr Bilel Charii titulaire de la CIN n°07412766 a loué à la société «Fraleman» Identifiant Unique 1848754E, représentée par Mme Lobna Ben Yahia titulaire de la CIN n°06909649 sous forme d'une gérance libre, activité tout commerce, la totalité du fonds de commerce du magasin B2 n°14 bis rue Taieb Siela, Ahwech la Marsa.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont à présenter au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date d'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 26/11/2025.

2025404038FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement agricole

Selon l'assemblée générale datée le 17/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Siliena le 6/11/2025 enregistrement n°25702670 il a été constitué un groupement agricole :

Nom de Groupement : Groupement de développement agricole et de pèche Zayatin

Objectifs : Faire progresser le secteur agricole dans la région

Adresse : Gabel Siliena Sud Siliena

Membres :

Président : Mohamed Taher Azouz

Trésorier : Ridha Saidi.

2025R03405APSF1

Constitution d'un syndicat des propriétaires

RESIDENCE ALWEN «BLOC A»

Avenue de l'Environnement MREZGUA Hammamet Nabeul

Matricule fiscal : 1952535F/N/N/000

- Suivant procès-verbal de la deuxième assemblée générale des propriétaires du 12/10/2025, enregistré à la recette des finances Hammamet le 20/10/2025 sous le n°25806215 Quittance n°M146725 et déposé à la municipalité d'Hammamet le 29/10/2025 sous le n°5006/2025, il a été décidé de constituer le syndicat des propriétaires de la résidence ALWEN «BLOC A» composé de :

- Présidente du syndicat : Mouna Othman

- Secrétaire général : Bilel Ouadani

- Trésorier : Mohamed Mzid

- Membres : Nabil Hadriche, Slaheddine Hzami et Sameh Belhaj Boubaker.

2025R03413APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires de la résidence

«El Jamila» El Mourouj 3

Suivant le procès-verbal en date du 9 juin 2025, enregistré à la Recette des Finances d'El Mourouj le 18 juin 2025, sous le numéro d'enregistrement 25700784 et quittance n°M023800, il a été constitué un syndicat des copropriétaires de la résidence El Jamila, située à El Mourouj 3.

La composition du syndicat, a été arrêtée comme suit :

Mr. Samir Bouslimi : Président

Mme Monia Elbey : Trésorière

Mr. Mohamed Lasaad Selon Kriaa : Membre.

2025R03421APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires

De la Résidence Les Orangers à Manouba

La constitution du syndicat des copropriétaires de la résidence les Orangers à Manouba, située à cité les Orangers à Manouba, a été effectuée conformément au procès-verbal de l'assemblée générale élective des copropriétaires, tenue le 6 avril 2025.

Le dossier a été enregistré auprès de la Recette des finances de Manouba en date du 02 mai 2025 sous le numéro 25801796, numéro de reçu M040196.

A l'issue de cette assemblée, les membres du bureau ont été élus comme suit :

Président : Klai Adel, Trésorier : Achour Najeh, Secrétaire général : Hrelli Mondher, Membres : Kriaa Hatem ; Faycel Aouini, Hatem Ben Arfa.

2025R03423APSF1

Ministère de l'agriculture

CRDA Mahdia

Groupement de développement agricole d'irrigation supplémentaire

Ouled Khalifa - Souassi

Nomination : Groupement de développement agricole d'irrigation supplémentaire : Ouled khalifa - Souassi

Local : Ouled Khalifa - Ouled Moulehom nord - Souassi

Spécialité : Agriculture irrigation supplémentaire

Président : Mr Mongi Ben Mohamed Ben Mefteh Mohamed.

Trésorier : Mr Azaiez Ben Amor Ben Sadok Ouled Khlifa.

2025S01591APSF1

Constitution d'un syndic des Copropriétaires

Résidence Ennassim Cité Riadh 2 - Sousse

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 8/8/2025 enregistré à la recette des finances Mhamed Maarouf Sousse le 18/8/2025 Quittance n°72362 déposé à la municipalité de Sousse le 20/10/2025 sous N°13140/507, il a été mentionné la constitution du syndic des Copropriétaires Résidence «Ennassim» qui se compose de :

Président : Mr Belgacem Salhi

Trésorier : Mr Taoufik Toujani.

2025S01597APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination de l'Association : Association Tunisienne de Lutte contre le Cancer du Poumon

Siège de l'Association : 08, rue Manoubi Jarjare, Menzah 9, Tunis,

Objectifs de l'Association :

- Elever le niveau de sensibilisation au cancer du poumon, aux méthodes de prévention et à l'importance du dépistage précoce.

- Contribuer au développement de la recherche scientifique, ainsi qu'à l'amélioration des méthodes de diagnostic et de traitement.

- Diffuser la culture sanitaire auprès de toutes les catégories de la population, en particulier les jeunes et les enfants, concernant les dangers du tabagisme sous toutes ses formes, traditionnelles et électroniques, en coordination avec les structures compétentes.

Membres et fonctions :

Président de l'Association : Belhassen Smati

Secrétaire de l'Association : Taib Gharbi

Trésorière de l'Association : Samia Briki.

2025404049APSF1

Syndic Jugurtha Ain Mariem Bizerte

Par PV daté le 18 septembre 2025, enregistré à la recette des Finances de Bizerte le 12 Novembre 2025, sous le numéro 25808000 Quittance n°M098207. Et selon l'approbation de la commune de Bizerte numéro 5364 daté le 29 octobre 2025.

- Président : Ammar Akal.

- Secrétaire Général : Abdelhamid Mlouki.

- Trésorier : Habib Braiek.

2025404054APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat de résidence des propriétaires Zayatine "S"

Rue Chikh Mohamed Naeifer La Soukra

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 20/4/2025 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 28/11/2025 Quittance n°M085193 enregistrement n°25703802.

Il a été décidé de renouveler l'organe de syndicat comme suit :

Membre :

Président : Maher Othman

Trésorier : Boulbeba Marzouki

Membre : Taher Hlel.

2025R03422APSF2

Nomination d'un comité du conseil d'administration d'un Groupement de Développement Agricole

Selon PV en date du 21/11/2025, enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 25/11/2025 sous N°25702164 quittance N°M069408, il a été décidé la nomination du comité du : Groupement de Développement Agricole Al Ayaycha et qui se compose :

Président : Mr Abdejalil Ezzedine

Trésorier : Mr Walid Ayache

Membre : Mr Ali Ayache.

2025S01582APSF2

Prolongation des fonctions de syndic

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence «LE JURA» sis aux jardins d'El Menzahl en date du 9 avril 2025 enregistré à la recette des finances d'el Menzah 9 en date du 4 novembre 2025 sous le numéro 25803333 quittance n°74581, il a été décidé de prolonger les fonctions du comité du syndic sous sa composition suivante : Mr Abdelhamid THABET président, Mr Mohamed DOUIRA trésorier et Mr Abderrazak FERCHICHI secrétaire général.

2025404030APSF2

Résidence «Diar-Soukra2» Ain Zaghouan

En vertu d'une assemblée générale ordinaire tenue le 12 octobre 2025 et enregistrée à la recette des finances de la Goulette le 25 octobre 2025 sous le numéro 117676, enregistrement n°25709200, il a été procédé à la validation du bureau du syndicat composé de :

Mourad Maaroufi : Président

Zaki Salhi : Trésorier

Rami El Wafi : Vice-Président

Bouthaina Trabelssi : Secrétaire générale

Les membres :

- Kamel EL Hadj Ammar

- Zahra Khmiri

- Mongi Daoud

- Adel Gharbal

- Seifeddine Belhaaj.

2025404051APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière

Créditeur poursuivant :

Le représentant légal de la société tunisienne des boissons du centre, Société anonyme dont le siège social est à Sidi Abdelhamid - Sousse et dont le matricule fiscal est : 10426E et le numéro du registre commercial est : B175221996.

Partie saisie :

Mr Nidhal Ben Taieb Garsalli agent de réception à l'hôtel Essalem à Kasserine demeurant à cité el Manar II Kasserine.

Avocat poursuivant :

Maître Rhimi Mohamed Avocat à la cour de cassation dont l'étude est sise à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Immeuble saisi :

Immeuble dénommé Jihen situé à Argoub Mimoun à Kasserine objet du titre financier 47932 Kasserine et dont la superficie est de 345 m² et qui contient un immeuble de quatre étages le rez-de-chaussée contient trois locaux commerciaux et le 1er et le 2ème étage contient deux locaux à usage d'habitation chacun et le 3ème contient un local à usage d'habitation et il existe un escalier reliant les étages avec le toit de l'immeuble et il existe une chambre «saboun» au 4ème étage.

Prix d'ouverture :

Un Million et quatre cent mille et dix dinars (1.410.000.000) d'après le rapport d'expertise établi par l'expert en bâtiment Mr Saddik Njahi en date du 18/2/2025 en vertu d'une ordonnance n°6370 du président du tribunal de 1ère instance de Kasserine en date du 3/12/2024.

Date et lieu de l'adjudication et le tribunal devant lequel se déroulera la saisie :

L'adjudication et la vente de la totalité de l'immeuble objet de cette saisie aura lieu à l'audience du lundi correspondant au cinq janvier deux mille vingt six (05/01/2026) à huit heures trente du matin et heures suivantes auprès de la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Conditions de la visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble objet de la saisie peut se faire tous les jours de la semaine et pour plus d'informations contacter Mtre Rhimi Mohamed Avocat poursuivant dont l'étude et sise à l'immeuble Abdessalem Bannani Av. Habib Bourguiba Kasserine.

2025R03409VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

11, Rue Sakiat Sidi Youssef - Jendouba

Tél : 97.921.612

Partie poursuivante : Abderrazek Ben Othmen Herzi demeurant à Ghardimaou Gouvernorat de Jendouba.

Partie saisie : Zouhaier Ben Ammar Ben Azzouz Zgatni demeurant à Ghardimaou Gouvernorat de Jendouba.

Avocat poursuivant : Cabinet Maître Merghmi Antar Avocat près la cour de cassation demeurant au 11, Rue Sakiat Sidi Youssef - Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité des parties indivises de l'immeuble agricole irrigué immatriculé sous le n°18454 Jendouba nommé "Samira" revenant à la partie saisie de superficie 7017.4375 m² situé à El Mrassen délégation de Ghardimaou. L'immeuble peut être exploité en toute activité agricole d'une manière facile. Il est relié à des rues publiques.

L'immeuble saisi fait partie de la zone publique irriguée qui s'appelle "el mnanaa" situé à 4km du centre ville de Ghardimaou.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 37.000.000 dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 30/12/2025, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Jendouba. La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant total de la mise à prix. Concernat les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour de plus amples des renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère instance de Jendouba.

2025R03417VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immobilier

Créancier :

M. Mourad Bougamra, entrepreneur, titulaire de la carte d'identité nationale n°04170616, domicilié à la Rue de la Liberté, Route de Monastir, El Wardanine, ayant désigné pour son suivi son avocat Maître Ramzi Lahmadi, avocat près de l'instance de contrôle, identifié fiscalement P/A 1026568 H, dont le cabinet est situé dans l'Immeuble Star, Complexe L'Esplanade, Monastir.

Débiteur :

M. Mohamed Ben Sassi Ben Mohamed El Fkih, titulaire de la carte d'identité nationale n°04152753, domicilié :

- Première adresse : Rue de Palestine, n°6, El Wardanine

- Deuxième adresse : Ecole Ibn Rachik, El Wardanine

Avocat chargé du suivi :

Maître Ramzi Lahmadi, avocat près de l'instance de contrôle, identifiant fiscal P/A 1026568 H, dont le cabinet est situé dans l'immeuble Star, Complexe L'Esplanade, Monastir.

Bien immobilier mis en vente :

Tous les biens immobiliers inscrits au registre foncier n°90897 de Monastir, nommé «Chraki», situés dans la commune d'El Wardanine Sud, constituant un terrain constructible à usage résidentiel d'une superficie totale de (19.04 ares), référencé au registre foncier sous le volume 14/3, n°1751, et faisant l'objet d'une décision de la cour foncière de Monastir en date du 8/5/2000.

Prix de départ :

Le prix de départ pour la mise aux enchères publiques du bien immobilier est fixé à 209.500.000 TND, hors frais de vente.

Date et lieu de la vente :

La vente aux enchères aura lieu à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir, lors de l'audience du mercredi 31 décembre 2025 à partir de 09h00.

Remarque :

Le bien immobilier peut être visité tous les jours ouvrables aux horaires administratifs. Le cahier des charges est disponible à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat chargé du suivi.

2025S01577VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : AbdelKader Nouira, maçon, demeurant à la rue Ennassr Teboulba.

La partie poursuivie : Hilmi Nouira, ouvrier, demeurant Rue Ezzayatine Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Haithem Jabeur, avocat à la cour de cassation, dont le siège est à l'avenue 23 Janvier Teboulba.

L'immeuble saisi : la totalité du titre foncier nommé ELWAFA numéro 98125 El Monastir s'agissant d'un appartement sis au rez-de-chaussée localisé à Teboulba Elmonastir ; sujet du morceau numéro 4 de plan cadastre, de superficie officiel 76 m²

en plus d'une surface commune de 57.76/ 1039 m² représentant les parts indivisibles de cet appartement de la totalité de titre mère numéro 64995 Monastir après la répartition des appartements ; cet appartement se constitue d'un hall, chambre d'accueil, séchoir ouvrant sur un hall commun, deux chambres, une salle de bain et une cuisine ouvrant sur un hall derrière

La dite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix : tel qu'arrêtée par l'expert judiciaire Mr Mohamed Trimeche nommé suivant l'ordonnance sur requête n°2156 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 22/5/2023 et fixée à cent cinquante quatre mille et vingt dinars (154.020.000 D) outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : mercredi le sept janvier deux mille vingt six (07/01/2026) à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenue l'autorisation du gouverneur de la région.

Pour plus d'information on peut consulter le cahier des charges déposé au tribunal de première instance à Monastir ou au bureau de l'avocat poursuivant.

2025S01592VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Moncef Makhloof CIN n°03023969, commerçant, demeurant route elhamma Tozeur.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à tbebsa délégation et gouvernorat consistant en un terrain rectangulaire d'une contenance de 432 m² sur le quel est édifiée un complexe touristique composé d'un : 1e rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 432 m² contenant une entrée, restaurant touristique, une cuisine, un dépôt, une salle d'eau, des escaliers couverts et une terrasse couverte.

1er étage d'une superficie couverte de 445 m² contenant un hall, une boite de nuit, un bloc administratif, un salon de thé, une salle d'eau, 2 chambres et des escaliers couverts.

2ème étage d'une superficie couverte de 295 m² contenant 10 chambres chacune avec une salle d'eau, une terrasse couverte et un dépôt.

La superficie du complexe touristique est 1172 m². L'immeuble est équipé en électricité et eau potable et ONAS

Mise à prix : (550.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 29/12/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01589VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie SA, IU RNE 0000110F, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Akram Zghal, ouvrier, titulaire de CIN n°05373418 demeurant au magasin Ammar Sallem Sakiet Ezit Sfax.

2/ Nejia Chaari, titulaire de CIN n°01164524 demeurant à Ghabet Sfax sur la route de Tunis K 11 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : il s'agit de deux immeubles sis à la route de Tunis Km 9.

Immeuble 1 : une habitation d'une surface couverte de 138m² au rez-de-chaussée d'un bâtiment de deux étages annexé par le reste d'un terrain de 287 m² de contenance. L'habitation compte une véranda sud est, un hall, 4 chambres, une cuisine, un couloir, une salle d'eau, une salle de bain, un dépôt de 39 m² de surface. L'immeuble est délimité du coté de sud par la rue, du coté est par une entée, du coté ouest par la propriété de débiteur et du coté nord par Fradj Zghal. L'immeuble est équipé en électricité et en eau potable. Le rez-de-chaussée est surmonté par un étage propriété de Kais Zghal.

Immeuble 2 un terrain de 181 m² de surface où est édifié à sa partie sud un studio de 53 m² de surface, son entrée est du coté sud, il compte deux chambres, une cuisine équipée et une salle de bain, l'immeuble est délimité du coté sud par la propriété de débiteur, du coté ouest par Fakfakh, du coté nord par Fradj Zghal. L'immeuble jouit de l'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : - 1er terrain 115.800.000 dt après la réduction du prix de 40%.

- Le 2ème terrain 48.600.000 dt après la réduction du prix de 40%.

Total 164.400.000 D après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : Lundi 5/01/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01590VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Wassel khadraoui, CIN 08553105 demeurant au 19 rue Alatlas Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à Alarich gouvernorat de Kasserine consistant en un étage en cour de construction d'une contenance de 190m² doté d'une entrée indépendante du coté est il est construit au dessus d'une maison et un magasin au rez-de-chaussée sur la parcelle n°18 du plan de lotissement.

Il est délimité d'une route de tous les cotés et délimité du coté sud par la parcelle n°10 appartenant à lamin.

Mise à prix : (45.600.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 12/01/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kasserine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01591VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière et après déduction de 40% de la mise à prix

Bureau de Maître Kamel Hassine

Avocat près de la cour de cassation

Avenue Bechir Sfar - Mahdia

GSM : 98530433

M.F : 958040/E

Le créancier saisissant : Ahmed Ben Jilani Ben Dhahbi Jlassi, actif et résident au 64, rue Hédi Hadj Saïd, Ezzahra, (Maison Moncef Sfar) Mahdia, titulaire de la carte d'identité nationale n°09391511.

A l'encontre de : Les héritiers de feu Hédi Ben Mohamed Ben Abdelkader Bousaffara et qui sont :

- Khadija Bent Hassen Ben Mohamed Farhat; femme au foyer et résidente à la rue Manoubia Mahdia,

- Anis Ben Hédi Ben Mohamed Ben Abdelkader Bousaffara, actif résident à la rue Manoubia Mahdia et titulaire de la carte d'identité nationale n°08653694.

- Ahmed Ben Hédi Ben Mohamed Ben Abdelkader Bousaffara, actif, résident à la rue Manoubia Mahdia et titulaire de la carte d'identité nationale n°09371708.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Hassine, avocat près de la cour de cassation, dont le bureau est sis à l'avenue Béchir Sfar, Immeuble El Mouathak, Mahdia et titulaire du matricule fiscal : 958040/K

L'immobilier mis à la vente : Toute la parcelle de terre sise sur la rive nordique de la rue de Hadj Mohamed Abdessalem actuellement et la rue Manoubia antérieurement, Borj Erras parts, la ville de Mahdia et incluse dans son plan d'aménagement, sa délégation et son gouvernorat. La superficie de la parcelle de terre est 102 mètres carrés s'étendant avec des cotés disproportionnés et avec des tournures. Il y est construit une construction inachevée en briques de 12 avec des poteaux en béton armé, le parterre est en ciment et la porte est du coté sud. La construction est de deux niveaux, un rez-de-chaussée et un premier étage. La superficie couverte des deux niveaux est de 172 mètres carrés. Le coté nord est distingué par un espace non couvert et le coin nord-ouest comprend des escaliers menant au premier étage. Les limites d'immobilier sont : au sud un vaste espace, à l'est le cimetière Ben Zineb, au nord Alia Arif et Ajmia Ben Hamouda chacune d'un côté, à l'ouest Mohamed Habib Bousaffara.

Mise à prix : La mise à prix de l'immobilier mis à la vente (terrain et construction) est fixée à la somme de cent un mille deux cent quatre vingt dinars (101 280, 000) et ce, après déduction du prix de 40%. Les frais fixés par le Tribunal sont en sus dont les frais fixés auparavant à l'audience précédente et dont le montant est quatre mille six cent vingt sept dinars 663 millimes (4.627,663).

Date et lieu de l'adjudication : La vente de l'immobilier est fixée auprès de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première Instance de Mahdia le lundi correspondant au cinq Janvier deux mille vingt six (05/01/2026) à neuf heures du matin et les heures qui suivent. Il n'est permis de participer à la vente que par l'intermédiaire : d'un avocat non stagiaire et après avoir versé à titre de caution le tiers de la mise à prix à la recette des finances ou après avoir présenté un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Visite de l'immeuble : Il est possible de visionner le bien immobilier mis à la vente et de le visiter à tout moment.

2025X01597VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

1- Partie poursuivante : La société BH Leasing, S.A, IU n°587756X, en la personne de son représentant demeurant à son siège social sis à l'avenue Zahra Faiza, Imm BH Leasing, Centre Urbain Nord - Tunis.

2- Partie saisie : Mr Abdelhakim Ben Abdelkader Ben Hammouda demeurant au n°29 avenue Farhat Hached Menzel Temime - Nabeul, CIN n°00305699 et IU n°0096814H.

3- Avocat poursuivant : Maître Abdelkarim Rajah avocat à la cour, n°62 avenue de la Liberté -Tunis, Mat fisc : 0707221N.

4- saisie Immobilière : Commandement signifié au débiteur par l'huissier notaire Me Khaled Mekkari par exploit n°154423 en date du 29/9/2025.

5- Désignation de l'immeuble saisi : La totalité de 619,85/10430 parts indivises appartenant à Abdelhakim Ben Hammouda dans le TF n°526335 Nabeul dénommé «Radhia».

Suivant le rapport d'expertise élaboré par Me Fehri Dhahak en exécution de l'ordonnance sur requête n°6234 du 17/01/2025, le dit TF sis à la route d'Erainine dans une zone municipale au milieu d'un ensemble résidentiel moderne doté des commodités de la vie quotidienne. Selon le même rapport le TF n°526335 Nabeul est constitué d'un lot de terrain nu de forme irrégulière, constructible, non aménagé et sans exploitation où a été partiellement bâties certaines constructions résidentielles avec des routes. Le TF est plus inclus dans le plan d'aménagement urbain de la municipalité de Menzel Temime, dans la zone résidentielle classée UAa4, avec des routes programmées d'une largeur de 15, 10 et 8 mètres.

En fin, le dit TF est limité au sud par la parcelle clôturée numéro C473, le TF n°5124, et le TF n°28803, au nord par la parcelle clôturée numéro C410, à l'est par la parcelle clôturée numéro C412, et à l'ouest par un oued.

6- Charges : Le TF est grevé, à la limite des parts de certains copropriétaires, de 6 hypothèques volontaires au profit de la BNA, la BH, UIB et la CNSS. Quant à la totalité des parts indivises de Mr Abdelhakim Ben Hammouda, elle est objet d'une opposition conservatoire au nom de la partie, actuellement, poursuivante.

7- Mise à prix : Est fixée à 154 712,500, auquel s'ajoutent les frais et taxes.

8- Date et lieu de la vente : le 29/12/2025 à partir de 9h devant la chambre des criées du TPI de Nabeul.

9- Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine de 09h30 à 17h00.

10- Précaution : les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent obtenir les autorisations préalables et requises.

11- Pour d'amples renseignements : Il est possible de consulter le cahier des charges soit au cabinet de l'avocat chargé de la vente, Maître Abdelkarim Rajah, à l'adresse susmentionnée, soit au greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul, où une copie a été déposée.

2025404029VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : La société Tunisienne de Banque, SA représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B182331996 Tunis.

La partie saisie : 1- la Société Errahma d'Exploitation Agricole Sarl située est aux Berges du Lac 1, Rue du Lac Toba, Immeuble Goldina, M.F 0865137 Z domicile élu chez son avocat Dheker Magroun avocat à la cassation 4 bis rue du Mali B2 Le belvédère Tunis.

2- Madame Houda Bent Mohamed Lassad Mahmoudi épouse Slama, CIN n°06283463 demeurant aux Berges du Lac, Rue du Lac Turkana, Résidence Essalama appartement B 8.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF : 81214LAP000

La propriété saisie : C'est un terrain agricole du T.F N°530691 Nabeul "Nour" Parcelle N°1 du plan de T.F 525391 Nabeul situé à Mrada et Ferjene. Sup 64 Hec cultivé des oliviers et des raisins, bâtit une villa de 3 niveaux : le sous sol est de 55m² - le rez-de-chaussée est de 301 m² couvert avec cuisine- séjour - chambre d'ouvriers- 2 chambres à coucher et piscine.

Le 1er étage est de 126.5 m² - avec 2 chambres à coucher - et 2 chambres de chiens de 7m² et 22 m² et un dépôt en cours de construction de 2 étages le 1er est de 133m² et le 2ème est de 28m².

A l'entrée une chambre de gardien de 2 chambres - cuisine et toilettes 79m² avec un bâtiment pour un puit de 52 m².

La superficie des entrepôts de fourrage est de 296 m² et une étable de 242m² et un autre étable en construction.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à 4.677.810.000D sans les dépenses

Date et lieu de la vente : 29 /12/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Grombalia.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025404042VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Adjudication judiciaire)

1- Le demandeur à la licitation :

- Sofiane ben Mahmoud Chabane, demeurant au n°8, Rue 6816, El Omrane Supérieur - Tunis, exerçant la profession de travailleur à l'étranger (copropriétaire de l'immeuble).

- Zobeida bent Ali Ghabsi, demeurant au n°34, Rue Sidi Abdelhak - Bab Khedher - Marjania - Tunis, sans profession (copropriétaire de l'immeuble).

2 - Le défendeur à la licitation :

- Lassad ben Ali Ghabsi, demeurant à l'angle des rues Columbia et Montevideo, n°08 bis - Bardo - Tunis (copropriétaire).

- Le Contentieux de l'Etat, représentant la Caisse de l'Etat tunisien, ayant son siège Avenue de Paris - Tunis (copropriétaire).

3- Avocat poursuivant : Maître Djamel Khediri - Avocat près la Cour d'appel - Cabinet sis 55, Avenue Kheireddine Pacha, 4ème étage, Bloc - B - Tunis. M/F : 1473303Y - Tél : 53013383.

4- L'immeuble objet de la licitation : Immeuble inscrit au titre foncier n°94 137 Tunis, situé au Bardo, à l'angle des rues Columbia et Montevideo, dénommé «Nabiha», d'une superficie totale de 138 m², subdivisé en 138 parts, comprenant deux logements :

- Premier logement : Comprend : un jardin avant, un ancien bâtiment composé d'un salon, d'une chambre à coucher, d'une cuisine, d'une salle d'eau intérieure et d'une seconde salle d'eau donnant sur le jardin.

- Surface bâtie : environ 38 m²

- Surface du jardin : environ 44 m²

- Etat actuel : nécessite des travaux de rénovation ou éventuellement une reconstruction, étant de construction ancienne avec des matériaux vétustes.

- Deuxième logement : (studio) Comprend : un salon, deux chambres, une cuisine, une salle d'eau et un escalier menant à la terrasse.

- Surface bâtie : environ 55 m²

- Etat actuel : construction moderne, structure en béton armé et matériaux récents.

- Surface totale bâtie : environ 99 m².

Selon le rapport d'expertise établi par les experts Nouri Lahyani - Abdallah Kchida - Ahmed El Amine Chabi en date du 22/7/2025, exécutant l'ordonnance sur requête du vice-président du Tribunal de première instance de Tunis, sous le n°30309 du 26/9/2023.

5- Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble est fixée à : 233.000 dinars (deux cent trente-trois mille dinars)

6- Date et lieu de la vente aux enchères : La vente aura lieu le Mardi 30 décembre 2025 à la Section des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Tunis, à partir de 09h00.

7- Conditions de visite et de participation aux enchères :

- L'immeuble peut être visité tous les jours de la semaine.

- Tout enchérisseur doit déposer une caution équivalente au tiers de la mise à prix.

- Les non-résidents doivent en outre présenter une autorisation de l'autorité compétente.

- Pour plus d'informations, s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant ou à la Section des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Tunis, où le cahier des charges a été déposé.

2025404045VEPA1

Cabinet Maître Sabeh Zouaghi

Tél : 25.543.362

MF : 0794265M/P

A la Demande de : Khmissa JLAILI, élue domicile au 24 bis avenue bab benet Chez maître Sabeh Zouaghi.

A l'encontre de : Chedlia Salem, Abdessattar, et Moncef JLAILI 8, rue 3025 cité Hlal, Tunis.

A la diligence de Maître Sabeh Zouaghi, avocate, cabinet sis au 24 avenue Bab benet Tunis.

Immeuble à vendre : Sis au 8 bis rue 3025 cité Helal Tunis, consistant en un terrain de 152 m² sur lequel est édifié 2 bâtiments le 1er d'une superficie de 95 m² sur le quel est édifié un rez-de-chaussée se compose de 3 chambres, toilette et kitchenette et terrasse couverte d'une superficie de 92 m² et espace et escalier au 1er étage qui se compose de salon, 3 pièces, toilette, et cuisine d'une superficie de 77 m² et escalier.

Le 2ème lotissement d'une superficie de 55 m² se compose de RC d'un hall, salon, chambre, toilette et cuisine d'une superficie de 53 m² et escalier au 1er étage qui se compose de salon; 2 chambres, toilette, et cuisine d'une superficie de 56 m² et escalier.

Mise à prix : 96.312.120 frais y compris d'un rabaissement de 40%.

Date et lieu de la vente : Lundi 15/12/2025 à 9h devant le tribunal d'instance de Tunis 2 à Sidi Hassine Séjoumi.

La visite est faite tous les jours.

2025404050VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Kahri Khouloud

Avocat

Rue des Martyrs en face du centre régional de médecine scolaire et universitaire Kasserine

Tél. : 58031330 - 97810160

MF : 1523365 SAP000

Partie poursuivante : Mehdi Ayachi résident à Sbiba gouvernorat de Kasserine, non inscrit au registre du commerce.

Partie saisie : Kachnaoui Lazhari, non inscrit au registre du commerce résident à douar El Khachaynia Ibrahim Zahar Sbiba gouvernorat de Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Kahri Khouloud rue des Martyrs en face du centre régional de médecine scolaire et universitaire Kasserine.

L'immeuble soumis à l'adjudication : terrain connu au nom "Alketra" situé à la région Ibrahim Ezzahair Sbiba gouvernorat de Kasserine sur la propriété de monsieur Azhairi Kachnaoui il en a acquis la propriété en vertu d'un acte de cession daté du 22/3/2011. Le terrain est d'une superficie de 3500 m².

- Ses limites : le Sud : une route publique, au Nord : Mohamed Saleh Kachnaoui et Ibrahim ben Mahamed Khachnaoui, l'ouest : une route publique et à lest, Larbi ben Mohamed Khachnaoui.

Mise à prix : vingt six mille deux cent cinquante dinars (26. 250. d 000).

Lieu et date de l'adjudication : Le lundi 29/12/2025 à partir de 9 h du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine. Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix. Les étrangers doivent en outre obtenir les autorisations requises pour plus de renseignements, il convient de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Kasserine ou le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025404052VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un bien immeuble objet du titre foncier n°49570 Ariana

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de la cassation

4bis Rue du Mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Matricule : N°797021/f

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n°B176041996 Tunis.

La partie saisie : 1) Abdel Baset Chebbi de nationalité tunisienne titulaire de la cin n°00446068 FONCTIONNAIRE DANS UNE BANQUE domicilié à la rue Khaled Ibn El Walid Mars Tunis.

2) Leila ben turkia secrétaire au ministère de l'intérieur titulaire de la cin n°00566944 domiciliée au borj enneifer Marsa Gharbia.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN, demeurant au 4bis Rue du mali 5ème étage le Belvédère Tunis 1002 dont le matricule fiscal est 797021/f.

Désignation de l'Immeuble mis en vente :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier 49570 Ariana représenté par la parcelle n°70 du plan de lotissement 57930 Ariana appartenant à Abdelbaset Chebbi et Lilia ben Turkia ayant tous les deux 120 parts chacun en indivision et dont la superficie est de 240 mètres carrés.

L'immeuble est constitué par une villa composée d'un rez-de-chaussée et un étage supérieur.

Le rez-de-chaussée est composé de deux chambres, une cuisine, un wc dans une surface de 57 mètres carrés et une véranda de 9 mètres carrés, il y a un puit et un jardin de 103 mètres carrés, il y a un escalier menant à l'étage supérieur composé de 3 chambres à coucher et salle de bain dans une surface couverte de 77 mètres carrés.

L'immeuble est limité par le sud par une propriété appartenant à un tiers et par l'ouest par une école et la rue Ras Jdir et ouest par Mouldi Mohsen.

La construction est en bon état.

Cette description a été faite par l'expert judiciaire Ahmed ben Ltifa en vertu de l'ordonnance sur requête n°2762 du 4/5/2024.

Mise à prix : la mise à prix du bien immobilier et de l'ordre de quatre cent quarante deux mille trois cent soixante dix sept dinars et 12 millimes (442.377, 012D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 29 décembre 2025 (29/12/2025) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana sis à la cité administrative rue André Ampard Ariana.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant au 4bis Rue du Mali le Belvédère Tunis 1002 ou au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2025404055VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire GDA

OULED SAAD BOUDHIR

Siège social : Cité ELBER Tataouine Nord 3200 Tataouine

Matricule fiscal : 1865849JNN000

En vertu de l'ordonnance sur requête n°35177/25 émanée de président du tribunal de première instance de Tataouine en date du 23/10/2025 la nomination de Sofien Khorchani en qualité de liquidateur judiciaire de GDA Ouled Saad Boudhir.

Siège de liquidateur Judiciaire immeuble el madani n°2 Av Hedi Cheker Tataouine 3200. Tél 92342470/75851432.

Les créanciers doivent Inscrire leurs créances au registre de liquidateur et présenter leurs justificatifs dans les délais légaux 20 jours au bureau de liquidateur.

2025R03403VEPA2

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 24 novembre 2025 affaire n°231/ 33, le commissaire à l'exécution Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à :

- La vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m² sis à la zone industrielle Sidi El Hani-Sousse, sachant que la mise à prix est réduite à 1.034.389,044 dinars.

- La cession d'une entreprise sise à Zaouiet Sousse, sachant que la mise à prix est réduite à 1.468.745,784 dinars.

Est prolongé au 02 janvier 2026. Toute personne désirant participer à ces appels d'offres pourra visiter l'entreprise ou le terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070.

2025S01579VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°79440 émanée de président du tribunal de première instance de Sousse2 en date du 27/11/2025 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens des mariés Bouzidi Jelel et Wahchi Hanen Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bab brikcha Monastir tél : 54515380/98227742/73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2025S01580VEPA2

Clôture de faillite

Société Elite Escorte

Rue colonel Garnaoui Immeuble Jarboui Khézama Est - Sousse

M.F : 1244388/W

En vertu du jugement n°2914 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 10/11/2025, il a été déclaré la clôture de la faillite de la Société Elite Escorte titulaire du matricule fiscal n°1244388/W sise à la rue Colonel Garnaoui - Immeuble Jarboui - Khézama - Est Sousse.

2025S01587VEPA2

Clôture de faillite

Société Africaine de travaux

Rue Jaafar Ibn Abi Talib - Sousse Riadh

M.F : 1301965/E

En vertu du jugement n°2915 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 10/11/2025, il a été déclaré la clôture de la faillite de la Société Africaine de travaux, titulaire du matricule fiscal n° 1301965/E et sise à la rue Jaafar Ibn Abi Taleb à Sousse - Riadh.

2025S01588VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu du jugement en référé n°67695 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 18/11/2025, M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné mandataire de justice pour la direction et la gestion des logements sis au n°323 Rue 6050 Sousse Riadh, objet du titre foncier n°158748 Sousse, appartenant à M. Abderraouf Ammari et Mme Najet Ammari et Mme Moufida Hamrouni.

2025S01590VEPA2

Liquidation de la Société

ETABLISSEMENT BEN ZINEB ET Cie

"Société Equipement du Centre"

Siège social : 9, Rue Habib Thameur, Sousse

Identifiant unique : 0004694L

Suivant Jugement rendu par son Excellence Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 11/02/2025, il a été décidé la dissolution de la société Etablissement Ben Zineb et Cie connue sous le nom commercial "Société Equipement du Centre" et de nommer l'Administrateur Judiciaire Ridha BELAID comme Liquidateur de la Société, sous le contrôle du Juge Commissaire aux tribunal de Première Instance de Sousse.

Par ailleurs, les créanciers qui ont des revendications à faire valoir ainsi que les débiteurs doivent déclarer leurs revendications ainsi que leurs dettes avec moyens de preuves à l'appui au plus tard 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce (ce délai sera de 60 jours pour les non-résidents en Tunisie) et ce soit

directement soit par correspondance recommandée avec accusé de réception au liquidateur Ridha BELAID à son adresse sise à l'Avenue 1er Juin, 4060 Kalaa Kebira, Gouvernorat de Sousse. Tél : 98 409 208/ 53 772 087.

2025S01596VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Conformément à l'ordonnance n°84608 du 16 octobre 2025, rendue par le Président du Tribunal de première instance de Kairouan, Lotfi Grouz est nommé liquidateur de la succession de feu Saleh Ben Ali Ben Ayed Azizi, objet du titre foncier sous le numéro 78415 à Kairouan. Il sera chargé de la gestion et de l'administration de la succession et de toutes les démarches nécessaires jusqu'à son partage, amiable ou contentieux. Les créanciers sont tenus de faire valoir leurs créances et les pièces justificatives par les voies légales dans les 30 jours suivant la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne, à l'adresse suivante : rue Hassouna Ayachi, immeuble Ben Ahmed, 4000 Sousse. Téléphone : 98404706.

2025S01600VEPA2

Liquidation de parti

Suivant décision émanant du Tribunal de 1ère instance de Tunis, en date du 13/10/2025, Dossier n°247, il a été décidé la nomination de Mme Boukadi Rania sise au 11 rue Belhassen Jrad Ariana Tél : 98.761.287, en tant que liquidateur de Parti politique la dignité et l'action. Sis au 10 Bis Rue Ibn Al Jazzar Tunis.

2025404028VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Nabeul annonce la décision du juge commissaire du 19/11/2025 dans l'affaire n°76 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 24.458,088 dinars consignée à la recette des finances de Korba Nabeul le 13/01/2020 quittance n°M003427 contre Société CASES demeurant à la route de Menzel Temime Km 02 Korba Nabeul à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la BFPME ayant domicile élu à son étude sise au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3, Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2025404043VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°16660 Manouba

Sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16660 Manouba sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1996 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 30/10/2025.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16660 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 5 décembre 2025 pour entrer dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire du travail administratif.

2025404057VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier enregistré n°16280 Manouba

Sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), elle informe le public qu'il été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16280 sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 5114 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 30/10/2025.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°16280 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 5 décembre 2025 pour entrer dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire du travail administratif.

2025404058VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier n°2438 Manouba

Sis au n°10 et 12 Rue de Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 (faillite N°126), informe le public qu'il été décidé l'ouverture d'un appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n° 2438 Manouba sis au n°10 et 12 Rue du Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1655 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N suite à la décision de juge-commissaire de la faillite rendu le 30/10/2025.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 500,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres d'achat du bien immobilier concernant le titre foncier n°2438 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoyer les offres est fixé à la date du 05 décembre 2025 pour entrer dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones 71835690, 98103428 pendant l'horaire du travail administratif.

2025404059VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

POLYCLINIQUE CHAAMBI SA

Société anonyme

Au capital social de 12 050 000 DT

Siège social : Route Hassi Farid Km 1 Kasserine

Identifiant unique : 1217424D

Messieurs les actionnaires de la société Polyclinique Chaambi sont convoqués pour l'assemblée générale extraordinaire le dimanche 14-12-2025 à 11h du matin à la Polyclinique Chaambi sis à Kasserine pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

1- L'approbation de l'augmentation du capital ainsi que ses conditions (montant, participants, ticket minimum/maximum ...)

2- Pouvoirs pour formalités.

2025R03404SANB3

Société VAGA LABORATORIES

Société anonyme

Siège social : Lot N° 49 Zone Industrielle Béja Nord

Capital social : 7 229 500 dinars

Identifiant Unique : 1597731A

Matricule Fiscal : 1597731AAM000

Mesdames et monsieur les actionnaires de la société VAGA LABORATORIES sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 décembre 2025 à 11 h, au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode, des délais et de tenue de convocation de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'OCA ;

3) Lecture et Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'OCA ;

4) Approbation de l'émission de l'OCA ;

5) Constatation de la renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription;

6) Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025R03412SANB3

Société Manufacture Tunisienne d'Electrode S.A

Au capital de 237.600 dinars

Identifiant unique : 002961 C Fondouk Choucha Radés 2040

Messieurs les actionnaires de la société anonyme Manufacture

Tunisienne d'Electrode "M T E" sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le samedi 27 décembre 2025 à 16h00 au siège social de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2025R03415SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'ELECTRODE S.A

Au capital de 6 540 000 D

Rue du Pakistan Prolongée 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 003001P

Messieurs les actionnaires de la société anonyme l'Electrode, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le samedi 27 décembre 2025 à 10h au siège de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024

6. Affectation des résultats

7. Questions diverses.

2025R03416SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir»

«ESPRIMS'»

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Bd de l'Environnement B.P 104 - 5060 - Monastir

IU : 1346075W

Messieurs les Actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir «ESPRIMS'» sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire des actionnaires le Jeudi 25 décembre 2025 à partir de 10:30 Heures au siège de la société l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir, sise au Boulevard de l'Environnement, Immeuble Baga Monastir, à l'effet d'examiner des questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2023.

2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre du dit exercice.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023.

4. Approbation éventuellement des opérations visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et portées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation de résultat de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents réglementaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025S01593SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir»

«ESPRIMS'»

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Bd de l'environnement B.P 104 - 5060 - Monastir

I.U : 1346075W

Messieurs les Actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir «ESPRIMS'» sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire des actionnaires le Jeudi 25 décembre 2025 à parti de 11 Heures au siège de la société l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs de Monastir, sise au Boulevard de l'Environnement, Immeuble Baga Monastir, à l'effet d'examiner des questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2024.

2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre du dit exercice.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024.

4. Approbation éventuellement des opérations visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et portées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation de résultat de l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents réglementaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025S01594SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de l'Industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T)

Société anonyme

Au capital de 1 000.000 DT

Siège social : Hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 ; 4039 Sousse

Identifiant unique : 0004647D

Les actionnaires de la Société de l'industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T) sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 décembre 2025 à 08 H au siège de la société à l'hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 - 4039 à Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard afférent à la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et sur l'activité durant l'exercice 2024 ;

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

4- Approbation des états financiers pour l'exercice 2024;

5- Quitus aux administrateurs ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024;

7- Questions diverses.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la société, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société durant le délai légal.

2025S01601SANB3

Manufacture de Confection du Sud

«M.C.S»

SA au capital 9235000 Dinars

Siège social : Z.I. Poudrière, Route Sidi Mansour km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 0046758Q

Les actionnaires de la société «MCS» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le lundi 29 décembre 2025 à 11 h, au siège social de la société sis à la zone industrielle Poudrière route Sidi Mansour Km 3 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la tenue de l'assemblée annuelle au titre de l'exercice 2024;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la société «MCS» au titre de l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la société «MCS» au titre de l'exercice 2024 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Ratification de la cooptation d'un nouveau membre du conseil d'administration;

10. Nomination du commissaire aux comptes; Et

11. Pouvoirs en vue des formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2025X01592SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société GLOBAL RECOUVREMENT

S.A Société anonyme

Au capital 450 000 dinars

Siège social : 133 Rue Om Laarayes Mégrine Saint Gobain, Ben Arous, 2014

IU : 1141975QPM000

Les actionnaires de la société "GLOBAL RECOUVREMENT" sont invités à assister à une deuxième réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 10/01/2026 à 9 H au siège social de la société Global Recouvrement sise 133 Rue Om Laarayes Mégrine Saint Gobain, Ben Arous, 2014. Cette assemblée, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de retard dans la tenue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2024 ;

2. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2024 et approbation des états financiers ;

4. Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024;

6. Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre dudit exercice;

7. Nomination ou renouvellement du mandat des administrateurs

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

9. Points divers.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à cette AGO seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2025X01598SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Céramiques du Sud

S.TA.NN

Capital : 20.000, 000 DT

Route de Benguerdene Km2 Médenine 4100

MF : 0003532N/A/M/000

N° affiliation CNSS : 52238-52

Messieurs les Actionnaires de la Société Les Céramiques du Sud sont

convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2024 qui se tiendra le lundi 29/12/2025 à partir du 10h du matin au siège de la société à Médenine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux Administrateurs sur la gestion de l'exercice 2024.

6- Affectations des résultats de l'exercice 2024.

7- Désignation des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

8- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025404039SANB3

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Société de construction Métallique de Cap -Bon "COMECAB"

Société anonyme

Capital social : 1.106.000,000 DT

Siège social : 11 Rue d'Algérie Tunis

MF : 0005073Q

Monsieur les actionnaires de la société construction Métallique de Cap Bon «COMECAB» société anonyme au capital de 1.106.000,000 DT sont invités à assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi le 5 janvier 2026 au local de la société située à la Zone industrielle Rue de Port Radés Ben Arous sur convocation de l'Administrateur Judiciaire Mr Rabeh Ben Amor pour se délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Approbation des états financiers pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

- Affectation des résultats des exercices 2021, 2022 et 2023.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les 2024, 2025 et 2026.

- Divers.

2025404044SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN SAUDI BANK

S.A au capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0013026E

Le Conseil d'Administration de TUNSIAN SAUDI BANK «TSB» invite tous les actionnaires de la banque à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 8 janvier 2026 à 10H au siège de la Banque et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de T.S.B relatif à l'exercice 2024,

2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024,

3- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

4- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

5- Approbation des états financiers consolidés du groupe T.S.B relatifs à l'exercice 2024,

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2024,

7- Affectation des résultats 2024,

8- Fixation des Jetons de présence, indemnités des membres du Conseil d'Administration,

9- Nomination de 02 administrateurs indépendants pour les exercices 2025-2026-2027,

10- Nomination ou renouvellement des administrateurs pour les exercices 2025-2026 et 2027.

11- Information sur les fonctions exercées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

2025404048SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Céramiques du Sud

Route de Benguerdene Km2 Médenine 4100

Capital : 20000000

MF : 0003532N/A/M/000

N° affiliation CNSS : 52238-52

Messieurs les Actionnaires de la Société Les Céramiques du Sud sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 29/12/2025 à partir de 11h au siège de la société sis à Médenine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation de la société suivant les exigences de l'article 388 de code des sociétés commerciales.

2025404053SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2025

CAP 3000 Immobilière SA

Société anonyme

Au capital social de 7.000.000

Siège social : 1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse Lac 2

Registre de commerce : N°B2427432006

1093913E

Cher Actionnaire,

Vous êtes priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CAP 3000 Immobilière qui se tiendra le 18 décembre 2025 à 17 heures, au siège social de la société

APPART B1.1 Immeuble TRIANON Avenue de la Bourse lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entérinement du retard de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Lecture et Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3/ Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024.

4/ Approbation des états financiers 2024.

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6/ Approbation des conventions et engagements visés par les articles 200, 202 et 475 du Code des sociétés commerciales.

7/ Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024.

8/ Pouvoirs pour formalités.

2025404056SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Maghrébine de Bâtiment et de construction

S.A. au capital de 1500.000 Dinars

IU : 1129637Y

Les actionnaires de la Société Maghrébine de Bâtiment et de construction sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 décembre 2025 à 10 heures au Siège de la Société, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2022, au 31.12.2023 et au 31.12.2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, 2023 et 2024.

4. Approbation du rapport d'activités au 31.12.2022, au 31.12.2023 et au 31.12.2024.

5. Approbation des états financiers au 31.12.2022, au 31.12.2023 et au 31.12.2024.

6. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2022, 2023 et 2024.

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022, 2023 et 2024.

8. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2022, 2023 et 2024.

9. Nomination des administrateurs.

10. Nomination du commissaire aux comptes

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2025404060SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDINVEST-SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 71 861 737

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac du Côme, le 29 décembre 2025 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenu de l'assemblée

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration au titre des exercices 2023 et 2024

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes

4. Approbation des états financiers des exercices 2023 et 2024

5. Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

6. Affectation des résultats

7. Quitus aux administrateurs

8. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025-2026-2027

9. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

10. Pouvoir et délégations

Les documents relatifs à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2025404061SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MEDINVEST -SICAR

S.A au capital de 3.054.000 dinars

Rue du Lac de Côme Les Berges du Lac

IU : 0615255P

Tél : 71 861 737

Messieurs les actionnaires de la société MEDINVEST, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au siège de la société sis aux Berges du Lac rue du Lac de Côme, le 29 décembre 2025 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des modalités de mise en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Pouvoir et délégations.

2025404062SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société WEST PHARMA S.A

Société anonyme

Au capital de 2.600.000 DT

Siège social : Z.I Medjez El Beb - 9070 Béja

Identifiant unique : 930311N

Sur convocation du Conseil d'Administration, l'AGE aura lieu le 10/01/2026 à 09h30 du matin au 11, rue Talleyrand Tunis - Tunisie à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'opération d'augmentation de capital;

- Approbation des démarches entreprises par le Conseil d'Administration afin de réaliser l'opération d'augmentation de capital;

- Constatation de la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital;

- Approbation de la modification corrélative des statuts;

- Pouvoirs pour formalités.

2025404064SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Samah School S.A.R.L

Au capital de : 30 000 DT

Route de Tozeur 2100 Gafsa

U.I : 1523144F

Les associés détenant des parts sociales dans la société sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 25 décembre 2025 à 10h00 au bureau de l'administrateur judiciaire, situé 03 rue El Azhar 2100 Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Acceptation de la démission de la gérante Mme Khadija Bint Taher Bahri sans qu'elle ne soit libérée de ses obligations contractuelles pour la période durant laquelle elle a géré la société.

2. Annulation de la nomination de M. Mohamed Fadel Metiti en qualité de gérant de la société, conformément au jugement en référé rendu dans l'affaire n°22378 le 02/10/2025, sans que celui-ci ne soit libéré de ses obligations contractuelles pour la période durant laquelle il a gérer la société.

3- Nomination de Melle. BADDADI Olfa gérante de la société pour une période qui sera déterminée lors de la signature du contrat.

4- Mise à jour de l'article 13 des statuts.

5- Pouvoirs pour formalités.

2025R03402SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2024

Société Mutuelle des Services Agricoles «El Faleh» de Boumerdes

Siège social : Route Mahdia Km1 Boumerdes 5110

Tél : 73620242

Fax : 73620505

MF : 25173/E

RC : B153701996

La société mutuelle de base des services agricoles «Elfalah» Boumerdes invite ses adhérents à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024 qui se tiendra le 23/12/2025 à 8 heures du matin au siège de la société.

Cette assemblée est convoquée pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration de l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024

3- Approbation des états financiers et des rapports du conseil d'administration de l'exercice 2024

4- Approbation des conventions conclues entre la SMBSA et ses administrateurs

5- Quitus aux administrateurs de l'exercice 2024

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024

7- Mise à jour de la liste des adhérents et du capital social

8- Approbation de Décision des membres du conseil d'administration de révoquer le président du conseil d'administration «Khaled Ali» et l'approbation de la nouvelle délégation des pouvoirs.

Tout adhérent pourra examiner au siège de la société mutuelle les rapports du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, les états financiers de l'exercice 2024 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue de l'assemblée.

2025S01583SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du Titre de Propriété

Monsieur Nazih Ben Saed Kacem Titulaire de la CIN n°04151779 datée en Tunisie le 17/3/2021 demeurant à la Rue Hédi Nouira Hay Riadh 01 Ksar Hellal annonce la perte du titre de propriété originale sous le n°52139 Monastir selon un certificat de perte délivré par le chef du centre de la sécurité Nationale Hay Riadh Ksar Hellal sous le n°256 le 27/11/2025. Si quelqu'un le trouve appelez le n° 98547338.

2025S01598DIVD2

Avis

Les Héritiers de Boubaker Guermazi déclarent la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 20 marjaa située à la route Abou Majed Elhajeb Sfax ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01593DIVD2

Avis

Les Héritiers de Taieb Hammami déclarent la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre emplacement de 68 pieds d'olives, située à la route de Ataya km5 ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu. Aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X01594DIVD2

Avis

Les soeurs Madina et Nabila et Rathya et Nedra filles Mohamed Abid portent à la connaissance du public la perte de titre de propriété (acte de donation) rédigé le 4 octobre 2007 par les deux notaires Zohair Abid et Zohair Kallel de la totalité de magasin de superficie de 49.40 m² sis à la route de Mahdia rue al Rashad km8 Sfax. Par conséquent, elles prétendent avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2025X01595DIVD2

Avis

Monsieur Elmoktar Ajjel déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété d'une parcelle sur laquelle est édifié une maison sise à la route Tunis km 2 Sfax objet d'achat du 2/02/2006 acte notarié de Oussema Zouch et son assesseur d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2025X01599DIVD2

Avis

Les Héritiers de Hamida bent Ahmed ben Ahmed Ellouze avisent être propriétaires d'un lot nord contenant de 39 pieds d'oliviers sis à Trab Elchatt route de Saltania Km 25 Sfax et que leur titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original.

Celui qui veut porter plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Wassim Karoui à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01601DIVD2

Rectificatifs

Correction d'erreur

Annonce n°2025403402DIVD2 publiée le 10 octobre 2015, au journal n°142.

Erreur : Titre de propriété n°6516/09

Titre de propriété n°6515.

2025404063RECZ9